



SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DES PERSONNES
HANDICAPÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Alternance

par
DuoDay

Et si on commençait
par un contrat en alternance ?

UNE PLACE DEVANT L'ENTREPRISE C'EST BIEN.
UNE PLACE DEDANS C'EST MIEUX.

Rendez-vous le **jeudi 27 mai**

pour la journée nationale alternance et handicap

Au programme : webinaires et offres de contrats en alternance

Inscriptions sur **duoday.fr/alternance** **0800 17 37 17** Service & appel gratuits

#AlternanceDuoDay



Emploi et handicap, et si on commençait par **UN CONTRAT EN ALTERNANCE ?**

#AlternanceDuoDay

La journée nationale de l'alternance inclusive

Chaque année, des offres d'emploi en alternance restent non pourvues faute de candidats alors que dans le même temps un certain nombre de personnes, dont certaines en situation de handicap, ne trouvent pas d'employeur pour réaliser leur contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Le secrétariat d'État chargé des Personnes handicapées, Pôle emploi, Cap emploi, l'Agefiph, le FIPHP et l'ALGEEI, se mobilisent pour une opération spéciale « Alternance par DuoDay ». Une seule ambition : favoriser la rencontre directe entre l'offre et la demande d'emploi en créant une journée nationale alternance & handicap le 27 mai 2021.

Cette 1^{ère} édition Alternance par DuoDay a lieu le **jeudi 27 mai** sur salonenligne.pole-emploi.fr.

Employeurs et candidats en situation de handicap pourquoi participer ?

Employeurs :

L'opération cible en particulier les employeurs publics et les TPE/PME de moins de 500 personnes, sans être exclusive.

> Alternance par DuoDay vous permet :

- de vous informer sur les dispositifs d'aides et sécuriser votre recrutement en participant à des webinaires organisés dans toute la France ;
- de valoriser lors d'une opération nationale vos offres d'emploi en alternance et de diversifier votre sourcing en découvrant de nouveaux talents en situation de handicap, jeunes ou adultes en reconversion professionnelle (pas de limite d'âge pour l'apprentissage en situation de handicap). 80 % des handicapés sont invisibles.

Candidats en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap dès 16 ans et sans limite d'âge, peut conclure un contrat en alternance : apprentissage ou professionnalisation en suivant un enseignement en centre de formation et un enseignement pratique en entreprise. La formation est rémunérée.

> Alternance par DuoDay vous permet :

- de vous informer et de mettre toutes les chances de votre côté pour réussir votre recrutement en participant à des webinaires organisés dans toute la France ;
- d'accéder à des milliers d'offres d'emploi en alternance handi-accueillantes : contrats de professionnalisation et contrats d'apprentissage.

Des webinaires pour tout savoir sur l'alternance inclusive

La liste des thèmes des webinaires se trouve sur duoday.fr/alternance : les aides au recrutement, le rôle du référent handicap au centre de formation d'apprentis (CFA), l'accompagnement post-recrutement avec le job coaching... Pour les suivre, il est nécessaire de s'inscrire au préalable sur salonenligne.pole-emploi.fr.

Des offres de contrats en alternance mises en ligne

Tous les candidats en situation de handicap, inscrits ou non à Pôle emploi, peuvent postuler aux offres mises en ligne sur salonenligne.pole-emploi.fr. Il n'y a pas besoin de s'inscrire au préalable sur Pôle emploi. Attention, les offres seront visibles **du 27 mai au 6 juin**.

Alternance par DuoDay s'inscrit dans l'esprit du DuoDay mais ne consiste pas en la même opération. Alternance par DuoDay est un outil simple et pratique qui permet aux candidats en situation de handicap d'accéder à des milliers d'offres d'emploi en alternance handicapantes et à des employeurs d'échanger avec des candidats en situation de handicap qu'ils ont sélectionnés en ligne (entretiens au choix par téléphone, en visio, en présentiel).

Comment participer ?

> Pour tous

Je m'inscris aux webinaires

- Je me rends sur duoday.fr/alternance pour trouver toutes les informations relatives à l'événement.
- Je me rends sur salonenligne.pole-emploi.fr, je sélectionne les webinaires que je veux suivre et je m'inscris. Les webinaires auront lieu la journée du 27 mai 2021.

> Je suis une personne en situation de handicap

Je postule

- Je me rends sur salonenligne.pole-emploi.fr pour découvrir les offres de contrats en alternance. Je sélectionne mes offres et j'envoie mon CV ainsi que ma lettre de motivation. Attention, les offres seront visibles entre le 27 mai et le 6 juin. Je n'ai pas besoin d'être préalablement inscrit à Pôle emploi.

L'employeur me contacte

- Soit il me donne une réponse positive et me propose alors un entretien en présentiel, à distance ou par téléphone ;
- Soit il me donne une réponse négative.

> Je suis un employeur

Je dépose mes offres de contrats en alternance

- Si j'ai déjà déposé une offre d'emploi sur le site de Pôle-emploi.fr, un conseiller Pôle emploi me contacte pour participer à l'opération. Son adhésion lui permettra de créer son stand ;
- Si je n'ai pas déposé mon offre sur le site Pôle-emploi.fr, je remplis le formulaire de contact accessible sur salonenligne.pole-emploi.fr/recruteur/contact, afin d'être rappelé par un conseiller dans les 24 heures ouvrées. Le conseiller Pôle emploi saisira alors pour lui les éléments de son offre et créera son stand.

Je suis informé par mail des candidats qui ont postulé à mes offres et je sélectionne ceux que je veux rencontrer (au choix entretien par téléphone, en visio ou en présentiel)

Pour toute question relative à l'inscription :

alternance@duoday.fr

0800 17 37 17

Service & appel
gratuits

Les dispositifs d'aide au recrutement :

Plusieurs dispositifs pour le public en situation de handicap sont mis en place pour favoriser l'« alternance » : les contrats d'apprentissage ou de professionnalisation.

Parmi les mesures phares :



Une prime alternance dans le cadre du plan #FranceRelance :

- Entre 5 000 et 8 000 euros pour tout contrat d'apprentissage ou de professionnalisation signé jusqu'au 31 décembre 2021.

Un référent handicap dans chaque CFA et une prise en charge par les opérateurs de compétences (OPCO) des éventuels besoins de compensation de l'apprenti (aménagement du poste accompagnement, tutorat...) sans coût pour l'employeur

Un déplaçonnement de l'âge pour les apprentis en situation de handicap au-delà de 29 ans pour permettre des reconversions professionnelles

Un accompagnement des employeurs privés par l'Agefiph et notamment :

- aide de 1 000 à 4 000 euros pour tout contrat d'apprentissage signé d'ici le 31 décembre 2021, cumulable avec la prime alternance de l'État ;
- aide de 1 500 à 5 000 euros pour tout contrat de professionnalisation signé d'ici le 31 décembre, cumulable avec la prime alternance de l'État ;
- des aides à la compensation du handicap (aménagement, accompagnement, tutorat...) chez l'employeur et au CFA.

Un accompagnement des employeurs publics par le FIPHFP et notamment :

- aide de 1 525 € versée à l'apprenti, via l'employeur public couvrir les frais inhérents à l'entrée en apprentissage ;
- remboursement de 80 % de la rémunération brute et charges patronales (déduction faite des aides financières perçues par l'employeur au titre de cet emploi) de l'apprenti ;
- prime forfaitaire de 1 600 € dès lors que l'employeur titularise l'apprenti ou conclut avec lui un contrat à durée indéterminée après son apprentissage.

Liens utiles :

[Handicap.gouv.fr/Alternance](https://handicap.gouv.fr/Alternance)

[Duoday.fr/Alternance](https://duoday.fr/Alternance)

salonenligne.pole-emploi.fr

jeune1solution.gouv.fr

AMEETH – Aide à la mobilisation des employeurs pour l'embauche des travailleurs handicapés – **0 809 549 549** (service gratuit + prix appel)

Agefiph – Services et aides financières – **0 800 11 10 09** (service et appel gratuit)

Cap emploi – accompagnement pour le maintien dans l'emploi des personnes handicapées

FIPHFP – Services et aides financières aux employeurs publics

Alternance
par
Duoday

Inscriptions et renseignements :

[Duoday.fr/Alternance](https://duoday.fr/Alternance) - [#AlternanceDuoDay](https://alternance.duoday.fr) **0800 17 37 17**

Service & appel
gratuits